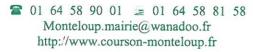


(91680)





# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU DEUX DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE

L'An Deux mille Treize et le Lundi deux décembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur ARTORÉ Alain, Maire,

Présents:

Mesdames, **BOUQUETY** Isabelle, **MONNERAT** Cathy, **BAUMELOU** Carole et messieurs **CHAINTREUIL** Daniel, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **GUENNEC** Daniel, **LABEAUT** Gilles.

Absent: Monsieur Laurent SAVARIAUD

Absent excusé: Monsieur DOS SANTOS Carlos.

Monsieur Daniel CHAINTREUIL est nommé secrétaire de séance.

### OBJET:

- Décision modificative M14
- Subvention organismes divers
- Motion sur la réforme des rythmes scolaires
- Questions diverses.

Monsieur le maire demande d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- SIVOA
- Phyťeaux cité

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité



(91680)

■ 01 64 58 90 01 = 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



#### **DECISION MODIFICATIVE M14**

|          | Proposé       | Approuvé      |
|----------|---------------|---------------|
| Dépenses | -102.000,00 € | -102.000,00 € |
| Recettes | -102.000,00 € | -102.000,00 € |

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

#### SUBVENTION ORGANISME DIVERS

La Ligue contre le cancer est exclusivement financée, en tant qu'association indépendante, par la générosité des Français. Aujourd'hui, dans ce contexte difficile, elle constate avec inquiétude une baisse des dons très significative : une perte estimée à près d'1 million d'euros en 2012, soit 24 000 dons en moins.

Parce que le cancer est la première cause de mortalité en France, parce qu'il concerne directement ou indirectement plusieurs millions de personnes, parce qu'il a un impact considérable sur notre société, la Ligue contre le cancer a besoin de la mobilisation du plus grand nombre. Face aux innovations médicales, face aux nouveaux espoirs rendus possibles grâce à la recherche de pointe financée par la Ligue, seule une lutte collective permettra une prise en charge pérenne des personnes atteintes de cancer. Grâce à l'aide de ses donateurs, la Ligue est un refuge où chaque personne a sa place si elle souhaite contribuer à briser le cancer et ses cortèges de souffrances physiques, psychologiques, économiques et sociales.

En donnant à la Ligue, on finance à la fois la recherche, les actions pour les malades et leurs proches, la prévention et la promotion des dépistages, près de chez vous.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 1000 € (mille euros) en faveur de la Ligue Contre le Cancer sur le budget 2014.

#### MOTION REFORME RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que le décret numéro 2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, n'abonde pas dans l'intérêt de l'enfant. Cette réforme n'aboutit qu'à allonger le temps de présence de l'enfant au sein de l'école, D'autre part, l'organisation des TAP (temps d'activité périscolaires) se heurte à l'absence de locaux disponibles et de structures sportives sur la Commune; de plus, la commune ne dispose pas des ressources nécessaires (moyens humains, matériels et financiers) pour mettre en œuvre ces TAP, il faudrait donc envisager le recrutement d'animateurs compétents et



(91680)

■ 01 64 58 90 01 = 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



l'étroitesse des temps utiles pour mettre en œuvre les activités périscolaires constituent des difficultés majeures,

S'ajoutent à ces précédents points les problèmes de transport le mercredi vers le centre de loisirs intercommunal où les locaux sont déjà saturés.

L'Académie de Médecine préconise la semaine scolaire de 4,5 jours avec une préférence pour le samedi matin travaillé, cependant la majorité des Enseignants et des Parents d'élèves de l'école de la Commune préfèrent le mercredi matin.

L'Education est un service national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'Etat et relèvent de la compétence du Ministère de l'Education Nationale, néanmoins il faut abolir la semaine scolaire de 4 jours qui est un contresens biologique en l'aménageant sur 4 jours et demi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Constate qu'il n'est pas compétent et qu'il ne dispose pas des ressources pour appliquer ce nouveau dispositif,

Demande à l'Etat de mettre en œuvre cette réforme dans le cadre de ses compétences.

#### PHYT'EAUX CITES

La Région applique des éco-conditions pour pouvoir financer les actions en matière d'assainissement.

Ces éco-conditions sont au nombre de 3 : réduire l'usage des phytosanitaires, mettre en conformité assainissement les bâtiments publics et signer la charte régionale de biodiversité

Le SIVOA, qui mène des études et travaux d'assainissement sur notre commune et envisage la réalisation d'un programme d'actions pour les années à venir, s'est déjà engagé dans ces démarches.

La Région demande cependant que les communes elles-mêmes s'engagent dans ces démarches car certaines d'entre elles ne relèvent pas seulement du SIVOA. C'est pourquoi, pour permettre le financement complet des actions d'assainissement du SIVOA par la Région, nous devons délibérer sur ces sujets.

Dans sa politique de l'eau, adoptée le 29 juin 2012, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, le Conseil Régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement.

Ces éco-conditions fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et demandent :



(91680)

2 01 64 58 90 01 ≥ 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



- L'engagement de la collectivité dans une démarche d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...)
- La mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité
- La signature de la charte régionale de la biodiversité

La charte régionale de la biodiversité a pour vocation de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonnes pratiques. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, aux entreprises et aux associations. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **Considérant** que l'octroi des subventions accordées par le Conseil Régional d'Île-de-France dans le domaine de l'assainissement est éco-conditionné :

## Le Conseil municipal à l'unanimité

- PREND ACTE de cet exposé
  - AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier ou faire bénéficier les acteurs de l'assainissement des subventions du Conseil régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement, soit :
    - Engagement de la collectivité à la mise en conformité des raccordements à l'assainissement de son patrimoine privé et public,
    - Signature par la collectivité de la charte régionale de la biodiversité: la signature officielle pourra être réalisée à partir de l'automne 2013. En attendant, la collectivité s'engage à s'inscrire sur le site de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France, Natureparif: www.chartebiodiversite-idf.fr

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Chemin du Pressoir

Monsieur le Maire expose que le chemin du Pressoir est actuellement reconnu au cadastre sous deux désignations différentes :

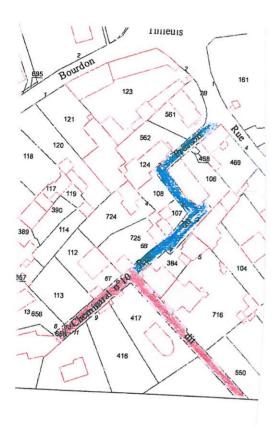
- Chemin du Pressoir
- Rue du Pressoir



(91680)

2 01 64 58 90 01 ≥ 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr





Afin de simplifier la situation, le conseil municipal propose de nommer la totalité de cette voie : Chemin du Pressoir

Fin de séance 22H30